

Affiché le 12/11/2019



République Française

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019**  
**COMMUNE DE VERFEUIL**

DEPARTEMENT DU GARD

**SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019**

**Nombre de conseillers :**

Exercice : Présents : Votants :  
13            08            09

L'an deux mil dix-neuf et le 29 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Joëlle CHAMPETIER, Maire

**Date de la convocation :**

23 octobre 2019

**Présents :**

Joëlle CHAMPETIER, Bernard PANTEL, Nicole AJASSE, Georges WILLAIN, Jany FRACH, Guy PASCAL, Pierre ROUSSOTTE, Christophe SERRE

**Absents :**

Eric CHAROUSSET, Hugues FALGARI, Sylviane FORUNIS, Denis FRACH, Isabelle PERETTI

**Date d'affichage :**

23 octobre 2019

**Procurations :**

Eric CHAROUSSET pour Georges WILLAIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Nicole AJASSE, 2<sup>ème</sup> Adjointe

*La séance débute à 19h06*

*Madame le Maire procède à l'appel, les conseillers présents signent la feuille de présence ; Madame Nicole AJASSE est désignée secrétaire de séance.*

**1. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2019**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2. Demande de subvention SMEG pour programme 2020**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la commune vers des économies d'énergie et des maîtrises des dépenses. A ce titre, elle doit poursuivre les travaux de rénovation de l'éclairage public, de maîtrise de la consommation électrique et de réduction de la pollution lumineuse, de suppression des luminaires fonctionnels vétustes et de mise en sécurité des coffrets initiés en 2019.

A cet effet, la Commune a fait réaliser des devis à l'entreprise VALETTE chargée de la maintenance du réseau, le montant global des travaux pour l'année 2020 est estimé à 28 780 € HT. La Commune peut bénéficier d'une aide financière du SMEG pour mener à bien ces travaux.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De demander l'aide la plus élevée possible au SMEG du Gard pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage public.
- D'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité Monsieur le 1er Adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes inhérents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition précitée.

### **3. Transfert amiable de la voirie privée avec intégration dans le domaine public à l'exception de l'éclairage**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande émanant de l'ASL Le Clos de Faveyrol, qui souhaite rétrocéder la voirie pour l'euro symbolique, située en section E parcelle 972 pour une superficie de 1 974m<sup>2</sup>, et propose au Conseil Municipal d'accepter la rétrocession et l'intégration de la voirie privée dans le domaine public, à l'exception de l'éclairage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (8 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention) :

- D'accepter à l'euro symbolique avec dispense de paiement la rétrocession de la parcelle section E n°972 pour une superficie de 1 974m<sup>2</sup>,
- D'établir une convention pour l'intégration de la voirie d'un lotissement dans le domaine public
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'indisponibilité le 1er adjoint, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes nécessaires pour le classement et l'intégration dans le domaine public communal, de la voirie privée, à l'exception de l'éclairage du lotissement Le Clos de Faveyrol sis sur la parcelle cadastrée E n°972.

### **4. Demande de contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien dans le cadre des Fonds de Concours**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien peut être versée dans le cadre du fonds de concours pour les années 2017, 2018 et 2019 :

- Les travaux de rénovation de l'éclairage public, dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie, de maîtrise des dépenses et de réduction de la pollution lumineuse
- Les travaux - Aménagements – Equipements de biens communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien les fonds de concours pour les années 2017, 2018 et 2019.
- D'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'indisponibilité, Monsieur le Premier Adjoint, à effectuer toutes les démarches ainsi qu'à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

### **5. Ressources Humaines – Suppression d'emploi (fonctionnaire)**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération relative au projet de suppression d'emploi de secrétaire générale de Mairie, attachée territoriale à temps complet et portant création d'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires. Suite à l'avis du comité technique, le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi de secrétaire générale de Mairie, attachée territoriale à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois proposée.

### **6. Ressources Humaines – Suppression d'emploi (fonctionnaire)**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération relative au projet de suppression d'emploi d'adjoint administratif territorial titulaire à temps non-complet à raison de 21 heures hebdomadaires et portant création d'emploi d'adjoint administratif territorial titulaire à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires. Suite à l'avis du comité technique, le Maire propose à l'assemblée la suppression de

l'emploi d'adjoint administratif territorial titulaire à temps non-complet à raison de 21 heures hebdomadaires et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois proposée.

## **7. Tarifs branchements Eau et Assainissement**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de compléter le tableau des prix concernant les branchements Eau et Assainissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, décide, à l'unanimité, de compléter le tableau « Matériel – Dispositif de branchement » comme suit :

- Regard enterré taille XL en Polyéthylène 60x40 : 40.35€ HT
- Regard composite 390 isolé, rehausse : 98€ HT
- Regard béton renforcé enterré 60X40 : 178.17€ HT
- Regard épais avec dalle 250 Kn : 157.21€ HT

Ces tarifs sont applicables à compter du 01 novembre 2019.

## **8. Décision Modificative – Budget Assainissement**

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et à la demande du Centre des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze, il est demandé à la Commune de procéder à la Décision Modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
6811-042	16509.56	777-042	64250.05
6811-042	49666.15	7811-042	16509.56
	80759.61		80759.61
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
1391-040	64250.05	2803-040	1.23
		28051-040	194.48
28156-040	16509.56	2813-040	61180
		28156-040	4800
2156-041	18000	21756-041	14583.9
TOTAUX	98759.61		98759.61

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la décision modificative précitée.

## **9. Décision Modificative – Budget EAU**

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et à la demande du Centre des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze, il est demandé à la Commune de procéder à la Décision Modificative suivante :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
Compte 023	22198	777-042	22198
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article	Montant	Article	Montant
1391-040	22198	COMPTE 021	22198
2156-041	34437.62	2031-041	34437.62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'adopter la décision modificative précitée.

#### **10. Durée des amortissements – Budgets Eau et Assainissement**

Dans le cadre du transfert de compétences de l'Eau et de l'Assainissement au 01 janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, le Centre des Finances Publiques de Bagnols-sur-Cèze demande à la Commune de préciser la durée des amortissements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De fixer la durée des biens renouvelables pour le budget Eau et Assainissement comme suit :

Frais d'études, concessions, immobilisations incorporelles :	5 ans
Constructions (station d'épuration, forage) :	50 ans
Matériel spécifique d'exploitation - Réseaux Eau et Assainissement :	40 ans
Matériel spécifique d'exploitation - Compteurs, chloration :	10 ans
Pompes, filtres, dégrilleurs :	15 ans

- De donner pouvoir au Maire pour signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **11. Autorisation de réduction des limites de sécurité dans le cadre d'une demande d'installation d'assainissement non-collectif**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un administré qui sollicite l'autorisation de la Commune afin de réaliser un dispositif d'assainissement non-collectif à 3 mètres de son habitation, au lieu des 5 mètres réglementaires. La Maison de l'Eau a confirmé la suspension de son dossier en attendant d'obtenir l'accord de la Commune quant à la réduction des limites de sécurité pour l'installation dudit dispositif.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser l'administré à réaliser son dispositif d'assainissement non-collectif à 3 mètres de son habitation.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

#### **12. Questions diverses**

- **Inauguration de la Place de la Paix**

Madame le Maire fait lecture des remerciements d'un administré impliqué activement lors de l'organisation de l'inauguration.

- **Matériel du multiservices**

Monsieur le 3ème Adjoint informe que la diviseuse de la boulangerie devra prochainement être changée. Aussi, des devis seront demandés en ce sens.

- **Maillage VERFEUIL/ Saint André-d'Olerargues**

La DICT a été reçue.

- **Téléphonie mobile**

Le dossier d'implantation du pylône est en cours avec le Conseil Départemental.

- **Matériel des services techniques**

Des devis sont en cours de réalisation pour l'achat d'une tondeuse-débroussailleuse.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h43.*

<b>PROCÈS-VERBAL - SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 29 OCTOBRE 2019 A 19H</b>	
Nicole AJASSE	
Joëlle CHAMPETIER	
Éric CHAROUSSET	
Hugues FALGARI	
Sylviane FOURNIS	
Denis FRACH	
Jany FRACH	
Bernard PANTEL	
Guy PASCAL	
Isabelle PERETTI	
Pierre ROUSSOTTE	
SERRE Christophe	
Georges WILLAIN	

